

COMMUNICATION FINANCIERE AUX INVESTISSEURS

GÉNÉRALISATIONS D'ASSEMBLÉE

REALDOLMEN

RéalDolmen
Société anonyme
A. Vlaamschlaan 12 1051 Heizingen
BTW DE/RPR 047 017 231 Bruxelles (Belgique)

INVITATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
LE 20 JUILLET 2012 À PARTIR DE 17H00HRS

Le Comité d'Administration de RealDolmen SA à l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société, qui se déroulera dans les locaux de la Société 1051 Heizingen, A. Vlaamschlaan 12, le 20 juillet 2012 à partir de 17 heures.

Le quinzième récit a été officiellement lancé à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société le 20 juillet 2012. Afin de déterminer le devenir du quinzième récit, un nouveau Assemblée sera organisée le 20 juillet 2012 à partir de 17 heures.

ACÉNIA,
L'ordre du jour et les propos préliminaires de réouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont les suivants:

- Diminution du capital en application des articles 620, 623, 624 et 625 du Code des Sociétés pour un montant de €2.313.556,27 et annulation de 145.409 actions propres au bénéfice des actionnaires (article 617 du Code des Sociétés).

Probation de l'Assemblée
L'Assemblée Générale approuve la résolution de capital. Un mandat de €2.313.556,27 est délivré aux actionnaires (article 623, § 6 et 625 du Code des Sociétés) pour diminuer le capital social de €312.193.000,00 à 29.864.543,83 avec annulation des actions propres au bénéfice des actionnaires et la diminution de capital au bénéfice du capital réservé au capital réglementé libéré.

- Augmentation de capital en application de l'article 623.556,12 par incorporation des primes d'émission jusqu'à €3.193.100,00.

Préparation de l'Assemblée
L'Assemblée Générale approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 aux dépens de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé au capital réglementé libéré.

- Détermination de la réduction de capital et de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale constate et vote la volonté de prendre acte de la réduction de capital suite à l'augmentation de capital réglementé et annexe au capital à un total de €312.193.000,00.

- Recouvrement du capital réglementé:

a. 4% de compensation du Rapport Spécial établi par le Conseil d'Administration en application de l'article 6 du Code des Sociétés.

b. Remboursement de la procuration en application de l'article 6 du Code des Sociétés à la fin de la procédure d'augmentation de capital réglementé avec un taux équivalent égal au capital social.

Procurement de l'Assemblée

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement de la compétence des conseillers d'administration d'affecter le capital social, lorsque prévu dans l'article 603 du Code des Sociétés, et décide de remplacer le premier administrateur par l'autre administrateur.

Le conseil d'administration a obtenu un mandat de l'Assemblée Générale des actionnaires de vendredi 13 juillet 2012 pour accorder le capital social au cours d'un plénum à huis clos avec un montant maximum de 100.000 euros au nom de la Société. La date de cette assemblée, était à dire TRENTÉ DEUX MIL LION CINQ CENT NONANTE TROIS MILLE CENT EUROS (33.193.000,00 EUR). Cette procuration a validité pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de procuration de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les Annals du Moniteur Belge (date à laquelle la procuration a été expirée).

L'Assemblée Générale approuve la renouvellement des deux derniers administrateurs, élus à l'issue de l'assemblée des actionnaires de vendredi 13 juillet 2012, à savoir M. Jean-Pierre De Bruyn et M. Jean-Pierre Van den Berghe.

c. Renouvellement de l'autorisation en application de l'article 6 du Code des Sociétés à la fin de la procédure d'application du capital social placé en cours d'une offre publique d'actions.

Préparation de l'Assemblée
L'Assemblée Générale décide de renouveler la compétence des conseillers d'administration pour accorder le capital social conforme prévu dans l'article 607 du Code des Sociétés, et décide de remplacer le cinquième administrateur de l'article 603.

Il résulte de la délibération de l'Assemblée Générale des actionnaires du vendredi 13 juillet 2012, que le conseil d'administration a été autorisé à accorder le capital social par un arrêté signé ou un arrêté en astreinte, avec ou sans émission d'un arrêté préfectoral, et, lorsque nécessaire au profit d'une ou plusieurs personnes qui ne sont pas des membres du personnel, sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Cet arrêté sera valable pour une période de 6 mois (3 ans), à compter du vendredi 13 juillet 2012.

3. Exemption pour exercice 2012-2013 sur les rémunérations versées en application de l'article 520ter du Code des Sociétés

En conséquence des dispositions prévues par le nouveau article 520ter du Code des Sociétés, et tenant compte des modalités radicales et des adaptations nécessaires à la politique sociale et à l'application, rappelons que les rémunérations de nos dirigeants ne sont pas appliquées les dispositions de l'article 520ter conformément à l'ordre de service 2012-2013.

4. Recours pour recouvrement des manuels

CODRIL SA
Rue du Port 12,
5000 NAMUR
Numéro d'entreprise 043561477

Assemblée ordinaire au siège social le 06/07/2012 à 16 h.

Ordre du jour: Rapport du C.A., Approbation comptes annuels, Affectation résultats, Décharge administrative, Nomination, Dividende.

(AOPIII201201W 03/07)

PROGRESSION DES ASSEMBLÉES

L'Assemblée donne présent au registre au nom de, avec responsabilité de authentification, pour établir le texte correspondant au statut de la Société, les signatures et les timbres posés au greffe du Tribunal de commerce compétent, conformément aux dispositions légales en la matière.

- Présent à l'appréciation des actionnaires, d'inviter la Société au règlement des perturbations financières et commerciales entre les sociétés et autres entreprises et le fonctionnement de l'Union européenne de la TVA de Bruxelles (Belgique).

PROGRESSION DES ASSEMBLÉES

Sous préjudice des compétences qui sont octroyées et normalement aux points précédents de l'ordre du jour, l'Assemblée peut être préparée spécialement à l'administration Délegée, avec pour le sujet principal, pour exemple, les modalités nécessaires et utiles pour assurer la sécurité salariale des salariés qui précédent, et notamment pour faire toutes les adaptations nécessaires, et pour assurer toutes les formalités requises du registre des personnes moraines, et le cas échéant, approuver l'Administration de la Taxe sur les Valeurs Ajoutées, une question du plancher d'entreprise en vue d'avoir l'application des directives émises dans le temps à l'égard des entreprises, et le cas échéant, chez l'Administrateur Belge.

INFORMATIONS PRATIQUES

Participation à l'Assemblée Générale

Pour être admis à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires investis (investis en vertu de la Société doivent se conformer à l'article 21 des statuts de la Société et à l'article 520ter du Code des Sociétés, et respecter les formes 100% et modalités énoncées).

Droits et obligations

Pour les détenants d'actions au portefeuille, le droit de participer à l'Assemblée est soumis à la condition préalable de leur action(s) au portefeuille en réseaux électroniques en action nominative. Le droit de participer à une Assemblée Générale et d'y voter le droit de vote est uniquement octroyé sur la base de l'enregistrement des actions au nom de l'actionnaire, le 1er jour avant l'Assemblée Générale. Les actions nominatives, 24 heures, soit l'heure impériale, de repartition des droits et obligations de l'Assemblée, sont détenues par l'actionnaire dans le cadre de la vente d'un temps de travail ou d'un autre moyen de rémunération, mais il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un contrat de travail pour être titulaire d'un droit de vote.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée Générale approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital en application de l'article 623.556,12

L'Assemblée Générale approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée Générale constate et vote la volonté de prendre acte de la réduction de capital suite à l'augmentation de capital réglementé et annexe au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Préparation de l'Assemblée

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de €3.193.100,00 pour ramener le capital de €312.193.000,00 à €312.195.190,00 sans diminution de nouvelles actions et par incorporation d'au moins dans le capital réglementé dans le capital réservé au capital réglementé libéré.

Augmentation de capital

L'Assemblée approuve la majoration du capital social d'un montant de

